

OBJET : (30) APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION ART EXPLORA ET LA COMMUNE DE SANNOIS RELATIVE A L'ETAPE D'ACCUEIL DU «CINE-MO» A SANNOIS LES 9 ET 10 JUILLET 2025

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE DIX NEUF JUIN,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 6 juin 2025, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence **de Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER, M. PURGAL,
Mme BRULE, Mme CAPBLANC, M. FABRE
Adjoints
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL,
M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO, M. FLEURIER,
Mme RODRIGUEZ, Mme CHRISTIN,
Mme JACQUET-LEGER, M. FLAMENT et M. BOULIGNAC

Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme CAMPAGNE	à	M. PORTIER
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ACHOUR	à	Mme CAPBLANC
M. HUMEAU	à	Mme Brule

SECRETAIRE DE SEANCE : M. KERGOAT

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 24 juin 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20250619 - DL2025 - 66

Publiée le 25-06-2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/66 du 19 juin 2025

OBJET : (30) APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION ART EXPLORA ET LA COMMUNE DE SANNOIS RELATIVE A L'ETAPE D'ACCUEIL DU «CINE-MO» A SANNOIS LES 9 ET 10 JUILLET 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Vu le projet de convention de partenariat entre la fondation Art Explora et la commune de Sannois relative à l'accueil de l'étape du «Ciné-mo » le 9 et 10 juillet 2025,

Considérant l'inscription du « ciné-mo » dans un projet d'intérêt communautaire sur trois territoires de l'agglomération du Val Parisis

Considérant l'engagement commun de la Ville de Sannois et de la fondation précitée en faveur de l'accès à la culture à ceux qui en sont éloignés,

Considérant que l'éducation artistique et culturelle constitue une priorité du mandat de l'équipe municipale avec une volonté de l'inscrire dans tous les temps de l'enfant, avec une attention particulière aux publics situés en quartier politique de la ville,

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 35

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat entre l'association la fondation Art Explora et la commune de Sannois relative à l'étape du «ciné-mo » sur le parking Jean-Claude Bouttier les 9 et 10 juillet 2025.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Article 3 : de préciser que les dépenses correspondantes à la contribution financière de la Ville et à la prise en charge de l'hébergement et des repas des prestataires sont prévus au budget principal 2025.

Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Téléréours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre KERGOAT
Conseiller Municipal